

Réunion du
COREVIH Occitanie en lien avec l'ARS
et la commission « CeGIDD – Etat des lieux et fonctionnement en Occitanie »

13 septembre 2019

Participants :

Montpellier : T. Aymeric, M. Bistoquet, C. Blot, B. Broche, C Jalby, S. Jean, I. Minotti, C. Ocana, P. Pellecuier, J Reynes, F. de Taroni, N. Tourrette, V. Tribout,

Toulouse : C. Maynarol, N. Spenatto, M. Plantié, G. Molina, R Villaro, A Buerba, G. Molinier, O. Henry, I. Lepain.

Rodez : M. Loriette, L. xxx

Perpignan : M. Ferreyra, L. Pinheiro

Tarbes : MC. Pucheu

Excusés : P Lansalot- Matras A Makinson, F Montpeyroux, E Picot, D. Ruiz,

Ordre du jour :

- Présentation de l'instruction interministérielle
- Information sur les TPE et réponses aux questions
- Coordination et modalités de mise en place

Compte rendu et relevé de décisions

Présentation du contexte en vue d'envisager la préparation de l'application de l'instruction interministérielle, en pièce jointe, DGS/SP2/PP2/DGOS/PF2/DSS/1C/DGT/CT2/2019/45 du 25 février 2019 relative aux recommandations de prise en charge des accidents d'exposition au sang et aux liquides biologiques (AES) survenant dans un environnement professionnel et des accidents d'exposition sexuelle.

Les CeGIDDs sont concernés par la mise en place des Traitements Post Exposition au Sang dans le cadre d'exposition sexuelle qui soulève pendant des difficultés pratiques variables selon les centres.

La mise en place des TPE est l'occasion de détecter les profils PrEP.

Cette nouvelle prise en charge nécessite une organisation différente selon les territoires ainsi qu'un ajustement des moyens humains et financiers (personnel, traitements, réactifs biologiques ou examens).

Pour 2020, la clé de répartition des moyens accordés par l'ARS sera la file active de chaque centre, puis elle sera réajustée en fonction du nombre de TPE pris en charge, ce qui implique un suivi et recueil des informations.

Les traitements devront être stockés et délivrés par les CeGIDD (kits d'urgence et traitements sur 4 semaines)

Il est convenu de ne pas communiquer sur cette nouvelle mission pour ne pas accentuer l'afflux de personnes vers les CeGIDD qui sont déjà engorgés et sont contraints de refuser des personnes. La montée en charge se fera par l'identification dans la file d'attente des personnes victimes d'AES d'origine sexuelle. Ceci nécessitera une information et formation des personnels d'accueil et de tout personnel en éprouvant le besoin.

Il faut également éviter que les services des urgences envoient systématiquement les AES vers les CeGIDD aux heures ouvrables. Il existera également une inégalité entre les personnes qui passent par les urgences et qui s'acquitteront de la part mutuelle et les personnes qui se rendent au CeGIDD qui bénéficieront de la gratuité du dépistage.

Il a donc été convenu que l'équipe d'animation territoriale du COREVIH Occitanie prendrait contact avec chaque centre pour faire un point sur les spécificités à la mise en œuvre de cette mission.

Il serait souhaitable qu'un représentant du service des Urgences, de la Pharmacie, des MIT VIH soient associés à ces rencontres.